



Association de protection du site de MARCEVOL

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'association compte à ce jour 302 adhérents. Elle s'est dotée d'un magnifique logo. Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois dans l'année.

Un document d'informations générales "Quelques repères" a retracé les péripéties liées au territoire du hameau depuis bientôt 10 ans. Puis d'autres documents sont venus l'actualiser et ont été envoyés au fur et à mesure aux nouveaux adhérents. Une lettre d'information a été adressée aux adhérents en mai et en août.

Des courriers ont été adressés aux maires du canton, au préfet, au sous-préfet pour dénoncer les irrégularités des procédures adoptées par le SIVM et pour mettre en avant les positions de l'association.

Une visite du site a été proposée aux adhérents le 24 avril, elle a regroupé une soixantaine d'adhérents. Beaucoup découvraient pour la première fois les réseaux enterrés d'irrigation et leur ampleur, ainsi que l'étendue des terrains concernés par la vente.

La journée de débroussaillage du 2 octobre, largement annoncée, a regroupé environ 70 personnes malgré une très forte tramontane et un grand froid. Environ 2km de chemins communaux enclavés dans les parcelles du golf ont été débroussaillés. Au cours de la discussion qui a suivi le repas, l'accent a été mis sur le manque de transparence de toute l'opération, sur l'importance de sensibiliser les habitants du canton, sur le rôle de l'association dans l'élaboration d'alternatives au projet des écossais.

Une pétition, accompagnée d'une carte permettant de visualiser le projet immobilier a été lancée. Elle a recueilli 2111 signatures dont celles de 1236 habitants

du département. Elle a été adressée au président du Conseil général, au préfet, au président du SIVM, au représentant local de la société écossaise. Dans le même temps un courrier a été adressé aux maires du canton pour leur proposer à nouveau d'envisager d'autres solutions et leur réaffirmer que l'association ne tenait nullement à figer le site en l'état.

Les médias ont rendu compte à de nombreuses reprises de la situation : *FR3 Sud* (18 avril), *Radio France Bleu Roussillon* (13 avril), dans une moindre mesure le quotidien *L'Indépendant* (courrier des lecteurs 17 mai, 19 juin et 21 juin, rappels historiques et interview du président de la Fondation du prieuré de Marcevol 20 septembre, interview contradictoire des joueurs de golf 25 septembre). Nous avons été particulièrement soutenus par : le *Punt* (hebdomadaire catalan 30 avril), *Radio Arrels* (11 avril, 2 juin, 28 septembre), *Le FIL du conflent* (juin et octobre) et l'hebdomadaire *La Semaine du Roussillon* (14 avril, 26 mai, 14 et 28 juillet, 22 septembre).

L'association, avec l'appui des services du Conseil général, a déposé un recours gracieux auprès du président du SIVM pour lui demander d'annuler la délibération autorisant la vente : ce recours s'appuyait sur le montant dérisoire de la vente en échange de vagues promesses d'emplois, sur l'absence de prise en compte des problèmes d'infrastructures (eau potable et irrigation, route) et de la présence des chemins communaux. Cette délibération a été annulée et remplacée par une autre qui fixe le prix de vente à 430 000 € au lieu des 160 000 € de la première délibération. Un nouveau recours a été déposé remettant en cause aussi bien l'établissement du nouveau prix de vente que l'absence de prise en compte de tous les autres problèmes.



Association de protection du site de MARCEVOL

RAPPORT MORAL

Tout au long de cette année, l'association a maintenu sa position de départ : « **Marcevol, une terre qui appartient à tous** », et a multiplié ses actions pour empêcher que soient vendus les terrains de Marcevol, appartenant au SIVM, et destinés à un projet immobilier et golfique démesuré.

Quelques points méritent d'être soulignés :

- La pétition a permis de dénoncer le manque de transparence de cette opération, de prouver que la mobilisation n'était pas le fait de quelques habitants privilégiés de Marcevol défendant leur tranquillité, et d'exiger que des alternatives soient prises en compte, en phase avec le respect du site et les besoins locaux.
- Débroussailler les chemins communaux enclavés dans le territoire à vendre, c'est affirmer que ces chemins sont inaliénables, qu'ils sont fréquentés régulièrement, et que leur fréquentation est incompatible avec les trajectoires de balles de golf.
- Empêcher que la vente se fasse dans de telles conditions, c'est éviter que soient gelés, pour des années, plus de 100ha des terres du hameau, comprenant toutes les parcelles constructibles. Les multiples obstacles naturels et "militants" pour que le projet envisagé ne voie pas le jour ne compenseront pas l'opportunité d'envisager, sur ces terrains, des projets différents.
- Contrecarrer juridiquement les décisions du président du SIVM et occuper le terrain ont contraint le SIVM à annuler sa délibération et la remplacer par une autre : le prix de vente, d'une délibération à l'autre, est passé de 160 000 € à 430 000 €. Victoire encore insuffisante puisque la volonté du SIVM de vendre est toujours là.
- Le président du Conseil Général, après avoir entendu l'association, a publiquement dénoncé le manque de clarté de cette opération et l'absence de consultation sur les deux points placés directement sous sa responsabilité (l'eau et les accès routiers). Cette prise de position nous pousse à continuer à exiger : soit que le SIVM garde la propriété de ces terrains qui ne lui coûtent plus rien depuis que toutes les activités ont cessé, soit que des repreneurs publics soient pressentis.

Grâce à notre forte mobilisation, l'association apparaît aujourd'hui comme un partenaire motivé et légitime qui doit être associé à la réflexion pour un aménagement pertinent du site.

Le moment est sans doute venu de lancer un appel à projets et porteurs de projets pour montrer qu'il existe des alternatives dynamiques, mesurées, adaptées au site et répondant à des besoins locaux.